

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COURS-LES-BARRES**

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal		délibération
15	15	12

**Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

**Date de la convocation**  
14 octobre 2022

**Date d'affichage**  
14 octobre 2022

**PRESENTS :** M. MANCION. Mme AMIOT. MM. BONDOUX. BONNET. Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE. FOURY. Mmes LEGER. LELOUP. MM. LESCZYNSKI. MENERAT. Mme VACHER.

**Objet de la délibération**

**CREATION D'UN  
EMPLOI  
NON PERMANENT  
DE VTA**

**ABSENTS :** Mme LAGRANGE. M. MARGELIDON.  
Mme THIBAUT.

Monsieur Pascal LESCZYNSKI a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'Agenda rural, le Gouvernement a mis en place le volontariat territorial en administration (VTA). Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau bac + 2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement de territoires ruraux.

Le contrat « VTA » prend la forme d'un contrat à durée déterminée de 12 à 18 mois. Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA est attribuée par l'Etat à la structure accueillante.

Il propose de recruter un agent via ce dispositif et de lui confier les missions suivantes :

- En appui aux élus, déterminer les projets à mettre en œuvre jusqu'à la fin du mandat, en vérifier la faisabilité économique et financière, rechercher les financements et les programmer.

- Mettre en œuvre la rénovation thermique des bâtiments en tenant compte de la transition écologique.

.../...

- Finaliser, en concertation avec les élus, les actions en cours, notamment : participation citoyenne (voisins vigilants), DICRIM et PCS, plan de communication avec les habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de créer un emploi non permanent de Volontaire Territorial en Administration à temps complet, soit 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, pour exercer la mission de chef de projet « Feuille de route pluriannuelle des projets de la municipalité ».

Cet emploi est créé pour une durée de 12 mois.

- DIT que la rémunération mensuelle de l'agent s'élèvera à 1 350 € net.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 25 octobre 2022.

Le Maire,

Pierre MANCION



Le Secrétaire de Séance,

Pascal LESCZYNSKI

Date d'affichage en Mairie le : 28.10.2022

Date d'envoi à la Préfecture le : 28.10.2022